

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD - Nicolas CARRIE – Sandrine DOMINGUES - Serge PETIT – Vincent GLON – Marc-Antoine FABRE – Sarah THEVENET – Véronique GERBE - Valérie VERNAY - Christophe DALLERY

Absent excusé : Jérémy THEVENET

Absents : Vincent LAURAND - Jean-Louis MARGOTTON

Secrétaire : Véronique GERBE

Vote du compte administratif 2021 commune et lotissement :

Ouïe l'exposé de M. CARRIE, adjoint au Maire, le conseil, à l'unanimité des membres présents :

* vote le compte administratif de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 340 408.86 € et un déficit d'investissement de 67 737.01 €.

* vote le compte administratif du lotissement qui présente un excédent de fonctionnement de 174 963.66 € et un déficit d'investissement de 7 659.14 €.

Présentation également des emprunts en cours

Approbation du compte de gestion 2021 commune et lotissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Vu le CA 2021 de la commune, le conseil décide d'affecter en réserves en investissement 110 006.26 € et en report de fonctionnement 230 402.60 €

Vote des taux d'imposition

Le conseil décide de ne pas changer les taux d'imposition qui restent fixés à TFB = 28.40 € et TFNB = 34.76 %

Vote des budgets primitifs 2022

Le conseil à l'unanimité, vote les budgets primitifs :

* de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Fonctionnement = 785 874.60 € / Investissement = 445 029.86 €

* du lotissement Les Courreaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit Fonctionnement = 468 778.60 € / Investissement = 394 797.80 €

Loire Habitat : Convention de lancement d'une opération de construction neuve de 4 logements locatifs au Lot. Les Courreaux aux conditions suivantes :

*Maîtrise d'ouvrage de Loire Habitat qui souscritra les emprunts nécessaires

* acquisition par Loire Habitat des 2 lots viabilisés (1 138 m²) pour un montant de 35 000 € TTC

* mise à disposition par la commune des lots au plus tard à la date d'ouverture du chantier

Soutien à l'Ukraine

Les communes peuvent, sous forme de subvention au CCAS de Roanne (1 € par habitant), participer à l'achat de fournitures / équipements pour les logements vacants mis à disposition des familles ukrainiennes. le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (10 pour / 1 abstention) :

Mercredi 30 mars 2022

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 808 € au CCAS de Roanne (1 € x 808 habitants)
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au c/6748 du budget communal

Cession chemin rural

Un administré souhaite faire acquisition du chemin rural desservant sa seule propriété (environ 100 ml).
Le conseil décide de reporter sa décision afin d'avoir de plus amples informations.

Infos diverses

- Bâtiments communaux :

- * un projet de chaufferie bois est à l'étude avec le SIEL en remplacement des chaudières de l'école et de la mairie. Le coût du projet avec maintenance / fourniture et gestion par le Siel avoisine les 214 000 € (et 24 000 € de fonctionnement /an). L'installation pourrait être envisagée dans la cave de l'école ou de la mairie voire dans un préfabriqué dans la cour de l'école. Il n'est pas possible de raccorder le gîte car trop onéreux. Monsieur le Maire précise que les chaudières actuelles arrivent en fin de vie et cela permettra de faire des économies sur l'achat de combustibles.
- * Maison en ardoise : M. Glon fait le point sur les différents contacts qu'il a eu concernant l'utilisation du bâtiment
 - Santé : trop compliqué pour le secteur médical
 - agent immobilier : commercialisation compliquée – espace coworking
 - architecte : faire des bureaux / espaces professionnels trop compliqué
 - tourisme : faire du haut de gamme (meublé / prestation...) – nuitée WE avec MTL ou Château de la Motte
- * Eglise : les réparations seraient prises en charge par la « Catastrophe Naturelle »
- * MTL : en attente de chiffrage de l'économiste
- * maison Girin : l'assurance propose l'indemnisation alors que la commune est favorable à la démolition

- Voirie :

- * « Rte des vins en Côte roannaise » : rencontre le 2 mars pour la validation de l'itinéraire (86 Km) ainsi que le logo présent sur la signalétique. La proposition de signalisation sur les communes alentours a été validée.
- * Passage à gué : la police de l'eau, la commune de St Germain Lespinasse, Roannaise de l'eau, le Département, le bureau d'étude et Monsieur le Maire se sont rencontrés afin de trouver des solutions adéquates pour la réparation du passage à gué qui ne pourra débiter qu'à compter d'avril 2023.
- * Projet aire de camping-car : un devis est présenté d'un montant de 22 000 euros pour le terrassement et l'aménagement complet (sans raccordement eau / EU) pour 4 camping-cars. D'autres devis sont en attente de réception.

Compte-rendu divers

- Conseil d'école du 3 mars (Mme Vernay) : bilan des activités présenté – la fête de l'école aura lieu le 24/06 – en prévision cycle vélo / intervention musicale / chorale
62 enfants vont partir en classe découverte à la Bourboule. 90 enfants seront accueillis l'année prochaine. Evaluation nationale = 90 % de réussite – protocole sanitaire allégé
- Règlement garderie (Sandrine Domingues) : le conseil approuve la non facturation de la pénalité lorsque l'enfant (non inscrit) reste en garderie 2 (17h15-18h30) alors qu'il était inscrit et présent en garderie 1 (16h30-17h15)
- Conseil Municipal d'enfant (Sandra Archimbaud): le projet des enfants a pu voir le jour grâce à l'intervention de Séverine Hoareau. De jolies fresques décorent aujourd'hui les 2 portails de notre école. La création et l'installation d'un hôtel à insectes est prévu
- Concours photos (Véronique GERBE) : « Un hiver à Noailly » rassemble 34 photos qui seront exposées à la chapelle
- Aide régionale : une subvention auprès des conseillers régionaux pourra être sollicitée pour l'agrandissement de la MTL